

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 12 03 2024

ID : 974-249740101-20240307-2024_002_BC_2-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mars 2024

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE MARS** à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Nombre de présents : **12** **Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : **3**
Nombre d'absents : **1** **Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE**

OBJET

AFFAIRE N°2024_002_BC_2
Attribution d'une subvention à l'école
d'architecture de La Réunion pour
l'organisation d'un colloque
international sur la recherche en
pratiques architecturales,
urbanistiques et paysagères dans les
espaces tropicaux

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme
Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme
Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M.
Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 février 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
11/03/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Henry
HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2024

AFFAIRE N°2024 002 BC 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE LA RÉUNION POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA RECHERCHE EN PRATIQUES ARCHITECTURALES, URBANISTIQUES ET PAYSAGÈRES DANS LES ESPACES TROPICAUX

Le Président de séance expose :

Contexte :

Dans le cadre de son projet de mandature, le TCO a inscrit dans ses orientations la valorisation de l'expertise territoriale à l'échelle de l'Océan Indien et internationale. A ce titre, la collectivité ambitionne de réaliser un projet de Pôle d'Innovation Ouest (PIO) qui a pour but de devenir la vitrine du savoir faire réunionnais en matière d'aménagement, d'architecture durable dans les milieux tropicaux et insulaires. Situé sur la ZAC du Triangle de l'Oasis, le PIO a vocation à accueillir les nouveaux locaux de l'école d'architecture de La Réunion, des entreprises, des start-up ou encore des laboratoires de recherches. Ce projet est l'un des piliers de l'Ecocité.

Afin de soutenir les actions permettant de préfigurer le rôle du futur PIO, le TCO a validé l'octroi d'une subvention à l'École d'architecture de La Réunion par délibération en Bureau Communautaire du 1 juillet 2019, pour l'organisation d'une 1^{ère} édition du colloque international biennal sur la recherche en architecture tropicale. Le colloque qui s'est déroulé les 30 et 31 octobre 2019, a ainsi permis d'accueillir 200 personnes (public diversifié provenant de zones géographiques variées : Asie, Métropole, outre-mer français, Océan Indien), la mobilisation de nombreux experts et chercheurs, et la production des actes du colloque accréditée par le Ministère de la Culture intitulé : « Construire le paysage, entre pratique et recherche ».

Par délibération en Bureau Communautaire du 4 avril 2022, le TCO a également attribué une subvention pour la 2^{ème} édition du colloque organisé par l'ENSAM. Celle-ci a eu lieu le 10 et 11 novembre 2022. Seize communications ont été présentées par des intervenants provenant de territoires internationaux (tels que les DOM-TOM, l'Australie ou l'Uruguay) et de profils variés (professionnels, enseignants, chercheurs, doctorants), trois spécialistes sont intervenus en conférences et 9 posters ont été sélectionnés et exposés. Cet événement ayant accueilli plus de 230 personnes a permis de constater que le rayonnement des espaces tropicaux, l'enjeu de la recherche et du regard sur l'architecture, et leur importance dans la construction du monde de demain ont mobilisé largement les collectivités comme les acteurs du privé.

Présentation du projet de colloque :

Pour l'année 2024, l'Ecole d'Architecture de La Réunion propose l'organisation de la 3^{ème} édition de la biennale internationale sur la recherche en aménagement durable et architecture tropicale. Cette édition portera sur les thématiques du recyclage aux échelles de la ville, du bâtiment, des matériaux, la protection des ressources, le rapport à la mer et/ou littoral.

Ce colloque réunira des experts et professionnels pluridisciplinaires autour des questions d'architecture, d'urbanisme, de paysages, d'environnements tropicaux, des sciences de l'habitat et des enjeux sociétaux dans les espaces tropicaux. Il doit ainsi procéder à un état des lieux partagé des savoirs et connaissances sur ces sujets. Les chercheurs et praticiens experts dans les domaines du bâtiment, de l'architecture et des sciences humaines et sociales, provenant de zones géographiques variées, seront ainsi sollicités et associés.

Ce colloque se tiendra sur la Ville de Le Port, du 5 au 7 novembre 2024, en présence de nombreuses personnes, conférenciers, experts, scientifiques nationaux et internationaux ainsi que des professionnels locaux.

Partenariat proposé :

L'école d'architecture sollicite le TCO pour une aide financière de 10 000 € sur un budget prévisionnel de 140 000 € conformément au budget prévisionnel ci-joint. Dans le cadre de ce partenariat, le TCO devient membre du Comité de Pilotage pour participer à l'organisation de l'événement.

Pour 2024, les crédits seront inscrits au budget de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat à hauteur 10 000 € en fonctionnement.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/02/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 01/02/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 10 000 € à l'école d'architecture de La Réunion pour l'organisation de la 3^{ème} édition du colloque international sur la recherche en architecture tropicale,**
- **VALIDER le projet de convention,**
- **AUTORISER le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

